



COMMUNIQUE DE PRESSE • COMMUNIQUE DE PRESSE • COMMUNIQUE DE PRESSE

CREATION D'UN FONDS D'AMORCAGE « COVID 19 » ET TIRAGE D'UNE TRANCHE D'OCEANE AVEC BSA ATTACHES

Paris et Boston, le 12 août 2020 – 07h30 CET – La société Néovacs (Euronext Growth Paris : ALNEV) informe ses actionnaires de l'émission, le 11 août 2020, de 4.000 bons d'émission souscrits par le fonds luxembourgeois European High Growth Opportunities Securitization Fund (« EHGO ») conformément au contrat conclu avec Néovacs le 17 mai 2020, ainsi que du tirage d'une première tranche d'obligations convertibles ou échangeables en actions nouvelles et/ou existantes (« OCEANE »), avec bons de souscription d'actions (« BSA ») attachés (ensemble avec les OCEANE, les « OCEANE-BSA »), d'une valeur nominale totale de 1 M€.

Le produit de cette opération est destiné à la création d'un fonds d'amorçage ayant pour objet le financement d'entreprises innovantes en phase d'amorçage autour de la COVID19 et plus généralement de la lutte contre les pandémies. Ce tirage s'inscrit dans le cadre du plan stratégique de la société consistant à la prise de participation dans des BioTech ou MedTech. La thématique retenue est : « Pandémies actuelles et futures : stratégies thérapeutiques (vaccinales, antivirales) contre le SARS COVID 2 et autres micro-organismes naturels posant un risque biologique catastrophique global. »

Le financement de ces entreprises innovantes se fera via ce véhicule d'investissement qui sera doté dans les jours à venir d'un montant total de 2 M€ pour des tickets allant de 200K€ à 500K€. Ce fonds d'amorçage sera piloté par les équipes de Néovacs et Vincent Serra prendra en charge le pilotage du comité d'investissement, qui se prononcera sur les dossiers choisis pour investir.

Vincent Serra, PhD, expert dans les cycles de l'innovation, ancien Directeur de l'innovation externe et Directeur du Fonds d'investissement et d'innovation Pierre Fabre, Directeur Scientifique, Directeur Général et cofondateur de différentes sociétés de Biotechnologie (Anosys, WittyCell, Abivax) et auteur d'une thèse d'immunologie à l'Université Grenoble Alpes, est le Directeur Scientifique et Opérationnel de Néovacs.

Les sociétés qui souhaitent bénéficier de cet amorçage ont jusqu'au 25 septembre 2020 pour envoyer un dossier de présentation à l'adresse suivante : vserra@neovacs.com. Il est rappelé que ces présentations doivent être non confidentielles et de 20 slides maximums.

Pour rappel, le contrat de financement en OCEANE-BSA conclu le 17 mai 2020 entre Néovacs et EHGO, d'une durée de 48 mois, porte sur un montant nominal maximum total de 40 M€. Toutes les informations relatives à ce contrat de financement sont disponibles en cliquant sur le lien suivant : [Communiqué de presse du 18 mai 2020](#)

L'émission le 11 août 2020 des 4.000 bons d'émission et de 100 OCEANE (correspondant au tirage de la première tranche de financement) s'est accompagné de l'émission de 10.000.000 de BSA au profit

d'EHGO, ainsi que de l'émission de 50 OCEANE additionnelles sans BSA attachés correspondant au paiement de la première tranche des frais d'engagement dus par Néovacs à EHGO au titre du contrat de financement conclu avec EHGO le 17 mai 2020.

Ces émissions ont été réalisées sur décisions du président directeur général de Néovacs en date du 11 août 2020, agissant conformément à la délégation de compétence reçue du conseil d'administration de Néovacs en date du 7 août 2020, agissant lui-même sur délégation de l'assemblée générale du 9 juillet 2020 en sa 18^{ème} résolution.

Il est rappelé que Néovacs tiendra à jour sur son site internet (www.neovacs.fr) un tableau de suivi des OCEANE, des BSA et du nombre d'actions en circulation.

A la suite de la création de ce fonds, **Hugo BRUGIERE, Président-Directeur Général de Neovacs déclare** : « *La COVID 19 est le focus du monde entier depuis des mois et nous pensons chez NEOVACS que nous avons une expertise qui peut aider dans la lutte contre cette maladie. Parallèlement à cela, il nous semble nécessaire de ne pas se borner qu'à la seule COVID 19 mais bien à toutes les maladies d'origine virale qui peuvent entraîner une nouvelle pandémie demain. Loin de n'agir que sur le présent, NEOVACS se projette donc dans l'avenir pour identifier et aider à anticiper pour mieux prévenir et le cas échéant guérir les éventuelles pandémies de demain grâce à son savoir-faire scientifique et technique.* »

À PROPOS DE NÉOVACS

Néovacs est une société de biotechnologie française, cotée sur Euronext Growth depuis 2010, spécialisée dans les vaccins thérapeutiques ciblant le traitement des maladies auto-immunes. Sa technologie innovante appelée Kinoïde®, brevetée jusqu'en 2038, permet d'induire une réponse immunitaire polyclonale, applicable dans plusieurs indications. Néovacs a développé l'IFN α Kinoïde pour le traitement du lupus dans une étude clinique de phase IIb. L'étude principale est terminée, les résultats complets ont été présentés au 13^{ème} congrès international 2019 du lupus. La Société a également terminé des travaux précliniques prometteurs avec un autre vaccin thérapeutique, l'IL-4/IL-13 Kinoïde, pour le traitement des allergies. L'ambition de cette « approche Kinoïde® » est de permettre aux patients de mieux supporter un traitement à vie qui serait plus efficace, bien toléré et très souple dans son administration. **Pour plus d'informations** : www.neovacs.fr

Jérôme FABREGUETTES-LEIB
Relations Investisseurs
neovacs@actus.fr
01 53 67 36 78

Nicolas BOUCHEZ
Relations Presse financière
nbouchez@actus.fr
01 53 67 36 74